

RÈGLEMENT RONDE CÉRÉTANE

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT PAR INTERNET

Clôture des inscriptions le vendredi 12 sept à 18h00

Aucun changement de course après le 5 septembre



Article 1 : COURSES 21 km, 10 km, 5 km

DÉPART : Avenue d'Espagne (stade de Rugby Louis FONDECAVE).
ARRIVÉES : devant la Mairie de Céret (Boulevard Maréchal JOFFRE).
REMISE DES DOSSARDS / Gymnase des tilleuls, samedi et dimanche (ART12)

21 KM : « LA MYSTIQUE »

ORGANISATION : Départ **9h00** Course ouverte aux 700 premiers inscrits licenciés ou non, des **catégories JU (juniors) aux M10 (masters 10)**.

CLASSEMENTS : Général : 5 premiers et 5 premières.

Catégories : premier et première de chaque catégorie.

REMISE DES PRIX : Elle débutera à **12h00** précises à la Salle de l'Union.

TEMPS LIMITE : au pont du diable **km9 : 10h40**
à la chapelle St Ferréol **km15 : 11h30**

durée maximale de course 3h

(Arrêt obligatoire des concurrents hors délai à la demande de l'organisation (raison de sécurité car ouverture des itinéraires à la circulation))

10 KM : « L'ENDIABLÉE »

ORGANISATION : Départ **9h00** Course ouverte aux 800 premiers inscrits licenciés ou non, des **catégories CA (cadets) aux M10 (masters 10)**.

CLASSEMENTS : Général : 5 premiers et 5 premières.

Catégories : premier et première de chaque catégorie.

REMISE DES PRIX : Elle débutera à **12h00** précises à la Salle de l'Union.

TEMPS LIMITE : durée maximale de course **1h30**.

(Arrêt obligatoire des concurrents hors délai à la demande de l'organisation (raison de sécurité car ouverture des itinéraires à la circulation))

5 KM : « LA FESTIVE »

ORGANISATION : Départ **9h15** Course ouverte aux 500 premiers inscrits licenciés ou non, des **catégories MINIMES aux M10 (masters 10)**

CLASSEMENTS : Général : 5 premiers et 5 premières uniquement
(pas de classements par catégories pour cette course festive.)

REMISE DES PRIX : Elle débutera à **12h00** précises à la Salle de l'Union.

TEMPS LIMITE : durée maximale de course **1h**.

(Arrêt obligatoire des concurrents hors délai à la demande de l'organisation (raison de sécurité car ouverture des itinéraires à la circulation))

Article 2 : COURSES ENFANTS

COURSES ENFANTS : « ELS NENS »

ORGANISATION : Les «courses enfants à allure libre» sont ouvertes aux enfants nés entre 2012 et 2021.

DÉPARTS : à partir de **10h30** (Avenue d'Espagne),

CLASSEMENTS : 3 premiers et 3 premières de chaque course

Un classement de tous les participants sera établi, sans chronométrage

REMISE DES PRIX : Elle débutera immédiatement après chaque course

CONDITIONS :

- fournir le **Questionnaire santé** ne comportant aucune case «oui» (le Décret n°2021-564 du 7 mai 2021 et **qui a valeur d'autorisation parentale**)

Benjamins : 2 km pour les enfants nés en 2012 et 2013 sans relevé de temps
Poussins : 1,08 km pour les enfants nés en 2014 et 2015 sans relevé de temps
Eveil : 0,77 km pour les enfants nés en 2016 – 2017 et 2018 sans relevé de temps
Baby : 0,37 km pour les enfants nés en 2019, 2020 et 2021 sans relevé de temps

INSCRIPTIONS : **inscription des enfants uniquement par internet.**

Aucune inscription sur place le samedi et le dimanche matin.

Article 3 : RANDONNÉE

RANDO 8 KM « L'ESMORZAR »

ORGANISATION : Randonnée ouverte aux 500 premiers inscrits

CLASSEMENTS : pas de classements.

HORAIRE DÉPART : Entre 8h00 et 9h30 Rue des Capucins.

HEURE LIMITE ARRIVÉE : 12h00

PARCOURS : Randonnée sur sentiers à allure libre, **PARCOURS FESTIF**
Pointage obligatoire au départ au ravitaillement et à l'arrivée (sécurité des participants) Chiens rigoureusement interdits, même tenus en laisse.

INSCRIPTIONS : **Inscriptions randonneurs uniquement sur internet.**

Aucune inscription sur place le dimanche matin

Article 4 : Concours des déguisés :

4 déguisements pour les courses seront primés : il suffira de se présenter au jury sur le podium entre 8h et 8h30 pour concourir. Remise des prix à 12h salle de l'Union

Article 5: INSCRIPTIONS jusqu'au vendredi 12 à 18h

www.rondeceretane.com

Courses limitées en dossards : inscrivez-vous très tôt

- avant le **31 août 2025**, votre **dossard personnalisé à votre prénom et T-shirt à la taille souhaitée**
- **Tout engagement est personnel.**
- **Toute personne rétrocédant son dossard sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.**
- **Tout dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifié.**
- **Le dossard doit être lisible pendant toute la course. (contrôle visuel par nos signaleurs).**
- **L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ces types de situation.**
- **Aucun remboursement possible sauf production d'un certificat médical. (moins 2€ pour frais de gestion et informatiques)**
- **En cas d'annulation des épreuves par l'organisateur, remboursement (moins 2€ pour frais de gestion et informatiques)**

Article 6 : LICENCE ou CERTIFICAT MÉDICAL

LICENCIÉS FFA : licence Athlé-Compétition, Athlé-Entreprise, Athlé-Running ou d'un « Pass J'aime Courir » FFA complétés par médecin et valides à la date de la manifestation
(Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

NON LICENCIÉS : **Le PPS obligatoire.** Lien FFA : <https://pps.athle.fr/>

Les participants de moins de 18 ans devront obligatoirement joindre à l'inscription :

- **le questionnaire santé rempli sans aucune case « oui » et signé par les parents (nouvelle possibilité ; dispo sur notre site) et a valeur d'autorisation parentale**

Article 7 – SÉCURITÉ

Sécurité assurée par les Organisateurs, la Police Municipale et la Gendarmerie.

Tous les coureurs devront se conformer à leurs prescriptions ou à celles du Code de la Route.

Article 8 - SERVICE MEDICAL

Médecin, Secouristes, Ambulance : rue Michel ARIBAUD.

Massage, ostéopathe, Capalleta, près du ravitaillement arrivée *(uniquement si les dispositions sanitaires le permettent)*

Article 9 – DOUCHES

Des douches au gymnase (Avenue des Tilleuls) *uniquement si les dispositions sanitaires le permettent.*

Article 10 – RAVITAILLEMENTS

- Par précaution sanitaire, il est conseillé de courir en autonomie « eau et solide ».
- Néanmoins, seront mis en place 5 ravitaillements « eau » sur 21 km, 3 ravitaillements sur 10 km, 1 ravitaillement sur 5 km. Un **ravitaillement final** pour toutes les courses après la ligne d'arrivée, *suivant les dispositions sanitaires en cours. Mais aussi des ravitaillements festifs...*

Article 11 - RÉSULTATS

- Classements affichés devant la Salle de l'Union, près du ravitaillement arrivée
- Disponibles le soir de l'épreuve sur : www.rondeceretane.com

12 - ASSURANCES

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance.
Il incombe aux autres participants d'être assurés individuellement.
- Les organisateurs sont couverts pour l'organisation par une police Responsabilité Civile.

Article 13 - RETRAIT des DOSSARDS

- **Au Gymnase des Tilleuls** – (aucun envoi par courrier).
Le samedi, veille de la course de **9h à 18h30**.
Le dimanche tous sauf randonnée de **7h30 à 8h30**

- **POUR LA RANDONNÉE, au départ, rue des capucins**
Le dimanche de **7h30 à 9h30**
- **COURSES ENFANTS : Au stade**
Le dimanche de **9h30 à 10h15**

Article 14 - RENSEIGNEMENTS

Jusqu'au 31 Août 06 30 77 88 78
Office du Tourisme Céret : 04 68 87 00 53

ARTICLES GÉNÉRAUX

Article 15 - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves MAIS AUSSI EN CAS D'INTERDICTION PRÉFECTORALE (et alerte rouge incendie)

Article 16 - Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. **Les coureurs sans dossard seront exclus par les organisateurs.**

Les suiveurs ou véhicules suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélo, voitures...).

Article 17 - Tout concurrent avec dossard autorise l'organisateur (ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Article 18 - Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation de La Ronde Cérétane, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui ne le souhaitent pas doivent le signaler par écrit ou par email à l'organisation. ceretaneronde@orange.fr.